



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

**DELIBERATION N°11 - DCM-20240918-11**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**

Présents : 16  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : -  
Abstention : -

**Objet :  
Transports  
scolaires –  
Approbation de  
la convention de  
prise en charge  
intégrale par la  
Commune de  
Boucau des frais  
d'inscriptions  
aux transports  
scolaires des  
élèves de  
maternelles et  
d'élémentaires.**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

**Date de convocation : 12 septembre 2024**

**Membres présents :**

**M Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, M Jean-Pierre CAZAUX, Mme Simone PUYO, Mme Catherine DUFOUR, M Éric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M Jérôme RANCE, M Frédéric BILLARD.**

**Membres représentés par pouvoir :**

**Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR  
M Jean-Marie GUTIERREZ donne pouvoir à M Jean-Pierre CAZAUX  
M Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE  
M Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme THEBAUD  
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ  
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Monia ÉVÈNE MATEO  
Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES  
M Alain DARTIGUES donne pouvoir à Éric DEITIEUX  
M Dominique LAVIGNE donne pouvoir à Mme Hélène ETCHENIQUE  
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS  
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE**

**Membres excusée : Mme Martine BECRET**

**Membre absent : B. GERY**

**Secrétaire de séance : Madame Laurence GUYONNIE**

Madame Laurence GUYONNIE, Adjointe, rappelle que le Syndicat des Mobilités dispose de plein droit de la compétence de transports publics sur le périmètre du ressort territorial composé de 161 communes (158 communes de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les 3 communes landaises de Tarnos, Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx). Elle rappelle que, par délibération du Conseil municipal du 17 octobre 2022, la Ville de Boucau a fait le choix de prendre en charge l'intégralité des frais d'inscriptions aux services transports scolaires pour les élèves scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la Commune et propose de reconduire la gratuité pour les années scolaires 2024 / 2025, 2025 / 2026, 2026 / 2027.

Pour ce faire, le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour invite la Commune à conclure une convention définissant les conditions de prise en charge intégrale de la participation des familles.

Le tarif de l'abonnement est ajusté en fonction des ressources du foyer auquel l'élève est rattaché. Ainsi, pour les foyers non imposables, l'abonnement annuel est, à ce jour, de 48 €, et de 102 € pour les foyers imposables. Le montant est le même, que l'élève soit ou non ayant droit. De plus, l'abonnement est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,**

- Approuve la convention entre le Syndicat des Mobilités Pays Basque et la Commune de Boucau pour la prise en charge intégrale du montant de la participation familiale par la Commune de Boucau des frais d'inscriptions aux transports scolaires pour les années scolaires 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président du SMPBA, jointe en annexe.

**Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la Sous  
Préfecture de  
Bayonne  
le  
et de la publication  
le**

**Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 20/09/2024**

**Le Maire,**



**Le secrétaire,**